Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260427-40042026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Jean-Patrice BERNARD, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Rachel GRÜNWEISER, MINIOU Marie-Noëlle, Joël RICHARD, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Tiphanny PETTON
Ont donné procuration : Tiphanny PETTON à Thiphaine DAVID
Secrétaire de séance : Marie-Paule STÉPHAN
Date de convocation : 21 avril 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 28 avril 2026
Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 14

N° 40-04-2026 ADRESSAGE - DÉNOMINATION DES VOIES

Par décision du Maire en date du 12/06/2024, il a été validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.
Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;

Considérant l'intérêt de l'adressage, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;
Considérant que les frais d'implantation de la signalétique ou l'apposition d'une première plaque indicative de numéro sur les immeubles doivent être pris en charge par la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des votants (1 abstention de M. Jean GOUZIEN) :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260427-40042026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

- dire que les dépenses de couverture des frais de fourniture et de pose de la signalétique ou l'apposition de la première plaque de numéro seront inscrites au budget communal,
- de charger M. le Maire d'informer les administrés de ces dénominations,
- d'adopter les dénominations de rues jointes en annexe à la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule STÉPHAN,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260427-40042026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION

N° 40-04-2026 ADRESSAGE - DÉNOMINATION DES VOIES

LISTE ALPHABETIQUE DES VOIES DE L'ILE D'OUESSANT

Ar Straed A Dro
Ar Valanec
Banell Porsguen
Kadoran
Kadoran ar Boularch
Moulin de Karaes
Costalann
Costaprat
Costareun
Créac'h
Creignou
Croix rouge
Dalar
Dizro
Doulou
Drudec
Feunteun Velen
Frugullou
Godec
Gorrekear
Goubars
Gouzoul
Guéral
Hent Dall Ar Kleger
Hent Dall Kernigou
Hent dall Porsguen
Hent Dall Porsnoan
Hent Kerc'héré
Hent Kerivarc'h
Hent Kerlaouen
Hent Loqueltas
Hent Penn ar lan
Hent Ty Ker
Hentig Ar Bleuniou
Hentig Porsguen
Ile Keller
Ker Morvan
Ker Radenneg
Keraloche
Keranchas
Kerandraon
Kerber
Kerber Izella
Kerbrat
Kerc'héré
Kerdrall
Kergadou
Kergadou Gwisin
Kergoff
Kerhéré
Keridreux
Kerinec
Kerivarc'h
Kerivin
Kerlan
Kerlann
Kerlaouen
Kermansoun
Kermein
Kernevez
Kernic
Kernigou
Kernoas
Kernonen
Kerouat
Kerscao
Kerhuel
Kervasdoué
Kerveguen
Kerveur
Kervian
Kervran
Kervegu
Kerzoncou
Korz
Kroaz Hent
Kroaz Porsguen
Kroazou

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260427-40042026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION

N° 40-04-2026 ADRESSAGE - DÉNOMINATION DES VOIES

LISTE ALPHABETIQUE DES VOIES DE L'ILE D'OUESSANT

Kun
Lan Saint Michel
Lan An Tour
Lann Vraz
Lan Ar Bir
Lan Ar Créac'h
Lanvian
Lannec
Lannou
Lannou Izella
Le Niou
Le Prat
Le Stiff
Liors Feunteun Ven
Locqueltas
Manoir
Merdy
Mez Kerbel
Mez Notariou
Mez Talledec
Mezareun
Mez Karadec
Nazareth
Nerodin
Niou Izella
Niou Uhella
Paraden
Park Kernigou
Parluc'hen
Penn Ar Prat
Penn Ar Gear
Penaruguel
Penjamet
Penn ar Lann
Pennors
Pern
Picart
Place de l'Eglise
Place de l'Inscription Maritime
Cour Sainte Anne
Placen Poulbrac
Polboger
Porsguen
Porsnoan
Porz Paol
Poulbrac
Poulfeas
Poull Dragas
Poull Gueguen
Punel
Reunanec
Ribin ar kéo
Ribin Porsnoan
Ribin Porz Paol
Route de Kéjou
Route du Créac'h
Ru Kerandraon
Rulan
Ru Loqueltas
Rugain
Rumalic
Run Kerc'héré
Saint Michel
Stang ar Glann
Stang Ar Stiff
Straed Brug Eusa
Straed Vraz
Tal ar chapel
Tal Ar Kroas Ruz
Ty Krann
Toull Al Lann
Toull Dreiz
Tremen Porsguen
Ty Uhella
Ty Korn
Ty Poas
Zourn

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)